

## Délibération n° 2018-03-32

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

### Objet

Cession du bâtiment  
« L'escale rêvée » à  
Saint-Yvoine à  
l'entreprise  
Menuiserie les  
Sapinières

### Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

### Date de convocation

19 juin 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 89

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (9) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PAILLONCY Brigitte à KAROUTZOS Christian, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU les articles L. 1511-3, L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2017-08-22 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 juillet 2017 relative à la cession du bâtiment cadastré A 252 située sur la commune de Saint-Yvoine – lieu-dit La Ribeyre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU l'avis des domaines en date du 15 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que M. CANIN, actuellement locataire auprès de la communauté d'agglomération du bâtiment de « L'escalé rêvée » à la Ribeyre, commune de Saint-Yvoine, a fait part de son souhait d'acheter ce bien, et que cet ensemble immobilier est constitué de deux parcelles cadastrées :

- A 252 d'une contenance de 149 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment sur 2 niveaux (RDC : 140 m<sup>2</sup> et R+1 : 140 m<sup>2</sup>) ;
- A 2309 d'une contenance de 250 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que, le 15 juin 2017, le service des domaines a estimé cet ensemble immobilier au prix de 70 000 €, et que le conseil communautaire, réuni le 12 juillet 2017, avait alors validé la vente de cet ensemble aux conditions définies par le service des domaines ;

**CONSIDÉRANT** que, par courrier en date du 12 février 2018, M. CANIN a été sollicité pour l'achat de cet ensemble dans le cadre de son droit de préférence, et que ce dernier, par un courrier en date du 26 février 2018, a précisé qu'il était enclin à acquérir ce bâtiment pour la somme de 50 000 € ;

**CONSIDÉRANT** que le bureau communautaire, réuni le 5 mars 2018, a émis un avis favorable à cette cession aux conditions proposées par M. CANIN ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider la vente de cet ensemble immobilier pour une valeur de 50 000 € ;
- désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10 / 07 / 2018

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL\_2018\_03\_32-DE